

Questions orales

M. Marchand (Langelier): Nous allons certainement étudier ce point.

LA MÉTHODE DE PARTAGE DES ITINÉRAIRES ENTRE AIR CANADA ET CP AIR—DEMANDE D'EXPLICATIONS

M. Les Benjamin (Regina-Lake Centre): Monsieur l'Orateur, ma question a trait également à la déclaration que le ministre des Transports a faite ce matin. Comme on craint que le CP ait obtenu les régions du monde qui promettent davantage un accroissement du trafic dans les années à venir, le ministre serait-il disposé à fournir aux députés les statistiques et les autres renseignements qui lui ont permis de prévoir l'expansion du trafic et les possibilités d'expansion dans ces régions?

L'hon. Jean Marchand (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, je crois que la prémisse du député est fautive. S'il lit la déclaration de principe déposée ce matin à la Chambre, il constatera que ce partage du monde est fondé sur le principe qu'Air Canada a la prééminence. Il prétend que la proportion du marché obtenue par le CP est plus considérable que celle d'Air Canada. Je crois qu'il n'a pas examiné attentivement ce partage, car lorsqu'on ajoutera le Pakistan et l'Inde, les députés se rendront compte de ce que ce marché signifie.

M. Benjamin: Ce n'est pas tout à fait ce que j'ai dit, monsieur l'Orateur. Puis-je poser au ministre la question suivante? Compte tenu de son désir de voir le monde partagé judicieusement entre les deux principaux transporteurs aériens du Canada, aurait-il l'obligeance d'expliquer pourquoi, puisque le nord de l'Europe est attribué à Air Canada, on continue d'assigner Amsterdam à CP Air?

M. Marchand (Langelier): La seule raison est que CP Air est déjà là. Cette région lui a été attribuée il y a des années.

* * *

● (1220)

LE BIEN-ÊTRE SOCIAL

L'AIDE AUX NÉCESSITEUX POUR LE CHAUFFAGE—LES CRITÈRES DE PAIEMENT

M. Stan Darling (Parry Sound-Muskoka): Monsieur l'Orateur, j'ai une question supplémentaire à poser au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social et elle se rapporte à une question déjà posée sur les mesures que prendra le ministre pour assurer une aide supplémentaire aux démunis. De quels critères et conditions se servira-t-on pour établir le montant de cette aide?

L'hon. Marc Lalonde (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur l'Orateur, la réponse est très simple. Aux termes de la loi, les provinces ont toute liberté de déterminer le montant de l'aide sociale. Ce dont je m'entreprendrai avec mes collègues, c'est d'établir les montants d'aide sociale qui s'imposent, ils tiendront compte de la hausse du prix du fuel.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

L'ACCROISSEMENT DE L'EFFECTIF DU CONTINGENT CANADIEN AU SEIN DE LA FUNU—LES UNITÉS EN CAUSE

M. J. P. Nowlan (Annapolis Valley): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de la Défense

[M. MacKay.]

et porte sur les lettres qu'il a déposées plus tôt ce matin. De combien de personnes se composent les huit unités et le personnel qui feront partie de la force de maintien de la paix des Nations Unies et où ce personnel sera-t-il recruté?

L'hon. James Richardson (ministre de la Défense nationale): Monsieur l'Orateur, dans l'échange de notes que j'ai déposé tout à l'heure, le Canada accepte de fournir du personnel supplémentaire à la force d'urgence des Nations Unies. Il y aura environ 600 personnes, qui s'ajouteront aux 480 qui sont déjà sur place. Notre contingent atteindra donc au cours des prochains jours un total de plus d'un millier de personnes. Ces effectifs sont recrutés dans toutes les régions du Canada et dans de nombreuses bases canadiennes; ils ne viennent pas tous d'une seule unité.

* * *

RADIO-CANADA

LE DIFFÉREND AVEC LA GUILDE DES SERVICES DE PRESSE—LA MENACE RELATIVE AU MATCH DE FOOTBALL DE LA COUPE GREY—LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT

M. Lincoln M. Alexander (Hamilton-Ouest): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au secrétaire d'État à propos du conflit entre Radio-Canada et la Guilde des services de presse du Canada. Le ministre est-il au courant de l'évolution récente de la situation, c'est-à-dire que le syndicat a déclaré aujourd'hui que ses membres pourraient débrayer au cours de la fin de semaine, ce qui aurait pour effet de compromettre la diffusion du match de football de la Coupe Grey sur les deux réseaux canadiens de télévision? Donnera-t-il à la Chambre l'assurance qu'il veillera à ce que les fonctionnaires de son ministère et ceux du ministère du Travail mettront tout en œuvre afin que soient repris les pourparlers pour que cette éventualité ne se réalise pas? Aurait-il l'amabilité de nous donner cette assurance?

L'hon. James Hugh Faulkner (secrétaire d'État): Malheureusement, monsieur l'Orateur, le député le sait bien, je ne peux pas donner cette assurance parce que je ne suis pas en mesure de le faire. Je me préoccupe, tout comme lui, des implications du conflit. J'ai eu des entretiens avec le ministre du Travail et je lui parlerai plus tard de cette question.

M. Alexander: Étant donné le fait, c'est ainsi que je vois les choses, que les pourparlers entre les parties en litige ont été rompus, le ministre peut-il faire état des mesures immédiates qu'il a recommandé de prendre afin que les parties reviennent à la table des négociations? Le ministre peut-il répondre à cette question?

M. Faulkner: Bien sûr que je le peux, monsieur l'Orateur, mais je ne suis pas disposé à le faire.

M. l'Orateur: La parole est au député de Saskatoon-Biggan.

M. Alexander: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur.